

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 231/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Adoption du Contrat Ambition Région (CAR)

Le Contrat Ambition Région est un dispositif de soutien financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux collectivités désireuses de contractualiser avec elle pour soutenir des projets structurants à l'échelle des territoires. Il a été établi par délibération du Conseil Régional n°1450 du 17 novembre 2016 portant sur le soutien aux politiques territoriales.

Ce nouveau dispositif vise à remplacer le CDDRA. Les Contrats Ambitions Région (CAR) sont les outils de la politique régionale en aménagement et développement du territoire. Les thématiques ne sont pas prédéterminées et relèvent du contexte particulier de chaque territoire.

Le contenu des programmes d'opération est guidé par les principes généraux suivants :

- les opérations décrites dans les CAR déclinent la stratégie d'investissement proposée par l'EPCI en lien avec les acteurs de son territoire,
- les projets pour lesquels une réponse existe dans une politique régionale sectorielle sont prioritairement orientés vers cette politique. Dans certains cas le justifiant, les contrats peuvent permettre de financer des compléments à une opération ayant obtenu un soutien régional par ailleurs,
- les opérations qui seraient en contradiction avec une politique régionale sectorielle ou qui auraient été volontairement exclues du champ d'une politique régionale sectorielle ne peuvent pas trouver leur place dans un contrat.

La Communauté de Communes Usse et Rhône est donc éligible à un CAR et son enveloppe financière allouée est de 715 000 € pour les trois prochaines années.

Le CAR pourrait faire l'objet d'une délibération en septembre 2017 par la CCUR. Un ajustement des projets économiques de la CAR (ZAC 3 et 4) est envisagé dans l'attente de la validation d'une nouvelle politique de soutien régional aux Zones d'activités économiques d'intérêt régional (dont celle de la Croisée).

Toutefois, il est proposé de flécher sur l'enveloppe CAR de la CCUR les opérations suivantes :

- Maison de vie 2 : 500.000 € à 40% CR ARA
- Base de loisirs : 500.000 € à 40% CR ARA
- Terrain de tennis couvert : 600.000€ à 30-40% CR ARA

Le reliquat des crédits CAR devra être affecté à de nouvelles opérations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** les projets et les demandes de subvention des premières actions indiquées ci-dessus.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

